

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize-septembre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : Mmes Brédif, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

Excusé : Mme Jamet, M. Rattier,

Secrétaire de séance : Mme de Saint-Seine

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrées.

Ordre du jour de la séance

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :

Décision n° 19_2025 : un virement de crédit a été réalisée en section d'investissement :

Section	Opération	Article	Dépenses
Investissement	120 –matériel	2188	- 530.00
Investissement	162 – défense incendie	21568	+ 530.00

N° 2025-32: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

7.1- Finances locales - décisions budgétaires

La maire explique qu'il semble opportun d'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face, si besoin, au paiement des dépenses dans l'attente de certaines recettes, en particulier les dotations de l'Etat ou les subventions des opérations en cours.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 Euros sur un an.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la proposition du Crédit mutuel.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit mutuel sont les suivantes :

- Montant maximum : 50 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : index de référence : Euribor 3 mois moyenne 1 mois + marge : 0.70 %
- Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté
- Commission de non utilisation : 0.10 %
- Paiement des intérêts : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
- Mobilisation des fonds : Les tirages seront effectués à jour J avant 14 h sur présentation d'un appel de fonds signé et complété.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par virement bancaire auprès de la Trésorerie.

Il est proposé de retenir un montant de 40 000,00 € pour cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du Crédit mutuel d'un montant de 40 000 € aux conditions indiquées ci-dessus.
- **Autorise** la Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **Autorise** Michel Taupin, 1er adjoint ayant la délégation « Finances », à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **Autorise** la Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.
- **Indique que** les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Questions diverses

Travaux de voirie Le Puits Bérault – ent. Villaumé

Des travaux complémentaires ont été nécessaires - montant total – 4 181.21 € H.T – 5 017.45 € TTC .

Ces travaux supplémentaires seront imputés en fonctionnement au compte 615231 – entretien voirie)

Détail :

- Buse en 400 au lieu de 300 soit une différence de 300.72 € HT
- 1 tête de sécurité en 400 : 189.62 € HT

Plus-value pour entrée de champs :

- 6 m tuyaux en 400 soit 187.98 € HT
- 2 Têtes de sécurité D400 soit 379.24 € HT
- terrassement, pose tuyaux et têtes de sécurité 410.00 € HT

Plus-value pierres long de la route :

- 47 t 320 pierres 0/20 x 33.34 = 1577.65 € HT
- MO mise en place 1136.00 € HT

Voir solution pour l'accotement dans le virage – au niveau chez M. et Mme Béreau (béton, trottoir)

Visite du Sénat

Une visite du Sénat est fixée le vendredi 27 février 2025 avec le sénateur Pierre-Alain Roiron.

Cette visite est proposée aux conseillers municipaux, aux conseillers municipaux junior (accompagné d'un parent) et aux agents.

Le groupe pour la visite sera de 30 personnes maximum.

Les frais de transport et de restauration – repas au Sénat – seront pris en charge par la mairie.

Des devis ont été demandés à différents transporteurs (Archambault, Keolis, Touraine Excursion et Fouché).

SET Aménagement

Présentation du rapport d'activité 2024

SIEIL

Présentation du rapport d'activité 2024

Val de Loire Numérique

Sur la commune, le taux d'avancement du déploiement de la fibre est de 98,3 % (417 prises déployées pour 424 prévues).

Il reste quelques points techniques à résoudre.

Val de Loire Numérique travaille également sur le déploiement du réseau LORA . Il s'agit d'une technologie de communication radio bas débit, qui sert de support physique pour les transmissions de données. Ce réseau peut être mis en place pour réaliser des télérelevés de compteurs (par exemple les compteurs d'eau).

Révision PLU

- **Enquêtes publiques**

Le tribunal a désigné une commissaire enquêtrice - Mme Savelon Edith

Les deux enquêtes publiques (projet de PLU + PDA) se dérouleront du 12 novembre au 12 décembre.

4 permanences seront réalisées :

Mercredi 12 novembre – 9h – 12 h

Lundi 24 novembre – 14 h - 17h

Mercredi 3 décembre – 9 h -12h

Vendredi 12 décembre – 14 h – 17h

Un avis d'enquête sera publié dans 2 journaux régionaux ou locaux :

Une parution 15 jours avant le début des enquêtes

Une parution au cours des 8 premiers jours des enquêtes

Un affichage (en jaune) sera fait sur la commune – entrées de bourg , lieux de OAP, sur les sites protégés par le PDA (le bourg, Grillemont), commerces, mairie + diffusion site internet, mailing population, panneau pocket

Mme Savelon visitera la commune avec un élu.

- Périmètre point de captage d'eau potable

M. SIROTEAU, chargé du suivi du PLU à la DDT, a indiqué qu'il n'existe pas de périmètre de protection du point de captage d'eau potable situé au lieu-dit « Les Pouges ». Une étude a été réalisée par l'ARS (Agence Régionale de Santé), mais le périmètre n'a pas pu être instauré compte-tenu de la présence de silos à proximité du point de captage d'eau.

Le zonage Ne pourra être conservé mais le paragraphe dans le rapport de présentation sur le périmètre de protection (p.72) devra être supprimé.

Remplacement des menuiseries extérieures – logements 3 rue de l'Abbé Favoreau

Les travaux de remplacement des menuiseries pour les deux logements restants seront réalisés à compter du 22 septembre.

Stage service technique

Mathieu Lemaire, en formation CAP Espaces Verts au lycée Apprenti D'auteuil de Loches, sera en stage au service technique du 22/09/2025 au 18/10/2025.

Logements résidence Boireau Val Touraine Habitat

Un courrier sera transmis à VTH indiquant que la commune n'accepte pas le prix de vente proposé (211 500,00 €).

Un rendez-vous sera demandé avec le directeur pour négocier le prix de vente.

Terrain appartenant à M. Henrion

Un rdv a eu lieu avec les fils de M. Henrion, propriétaire du terrain situé sur la place de la mairie, ceux-ci souhaitent mettre en vente le terrain.

Une proposition de prix sera faite par les propriétaires.



Cadastre : C 1301
 Superficie : 862 m²
 Zone PLU : Ua

Avenir de la Salle Jeanne d’Arc

Une réflexion est en cours sur l’avenir de la salle Jeanne d’Arc.

La salle Jeanne d’Arc ainsi que le petit local situé à côté pourrait être transformé en logement.

Station d’épuration – étude schéma directeur d’assainissement

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d’assainissement par la communauté de communes, il a été relevé un problème de fonctionnement sur la station d’épuration de la commune (lagune).

Des recherches ont été faites sur les eaux parasites (eaux pluviales qui se retrouvent dans la lagune) - recherche de raccordement d’eaux pluviales sur l’assainissement, canalisation en mauvais état...

Des travaux sont nécessaires sur les clapets de refoulement.

Des contrôles vont également être faits sur les canalisations.

Un curage de la lagune sera certainement réalisé prochainement par la communauté de communes. Le dernier curage date de la lagune date de 2012.

Location salle des fêtes

11-12 octobre – REPAS DES CHAPELLOIS (grande + petite salle +cuisine) – JEAN-MICHEL

14 novembre – FESTIVAL TERRE’S D’IMAGE (grande + petite salle +cuisine) – NICAISE

15-16 novembre – TAUPIN Michel (grande salle + cuisine) – NICAISE / MICHEL

22-23 novembre – REVEILLIERE (grande salle + cuisine) – PATRICK V. ET R

29-30 novembre – GENARD (grande salle + cuisine) – PASCAL / FLORENCE

5 décembre – APE – ANNE-LAURE

Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :

- Le mardi 7 octobre à 20 h 30
- Le mardi 18 novembre à 20 h 30
- Le mardi 16 décembre à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2025_32	Ouverture d'une ligne de trésorerie

Liste des membres du conseil municipal du 29 juillet 2025

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Présente
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2025

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin